

A toutes les entreprises de la branche

Genève, le 28 octobre 2011

Conditions 2012 dans le secteur du nettoyage et des services à Genève

Madame, Monsieur,

La Commission professionnelle paritaire genevoise du nettoyage a examiné les facteurs permettant d'évaluer l'incidence de l'augmentation des charges des entreprises sur les prix dans le secteur du nettoyage et des services.

Tenant compte de l'effet de :

- l'inflation sur les prix (probablement aux alentours de 0.5%).
- l'augmentation des charges sociales relatives aux allocations familiales (augmentation de 0.3%, le taux passant de 1.4 à 1.7%)
- l'augmentation des salaires (voir ci-dessous)
- l'augmentation du 13^{ème} salaire progressif (voir ci-dessous)
- la revalorisation des salaires des employés formés 4+ (voir ci-dessous)

les partenaires sociaux de la CPPGN estiment que l'augmentation des coûts en 2012 pour la branche d'activité s'élèvera au minimum à 3 % en 2012

- Augmentation des salaires :

La main d'œuvre représente jusqu'à 85% des coûts des entreprises de nettoyage. La revalorisation des salaires a donc comme conséquence directe une augmentation des coûts salariaux qui constituent l'essentiel des prix de revient des entreprises de la branche.

Les salaires prévus par la convention collective de travail (CCT) connaîtront l'adaptation suivante :

- Catégorie 1 : de CHF 26.30 à **CHF 26.60** , soit une augmentation de **1.14 %**
- Catégorie 2 : de CHF 22.15 à **CHF 22.40** , soit une augmentation de **1.13 %**
- Catégorie 3 : de CHF 21.15 à **CHF 21.40** , soit une augmentation de **1.18 %**
- Catégorie 4 : inchangé à **CHF 19.35** , mais sont concernés par cette catégorie les employés d'entretien effectuant en moyenne plus de **18h / semaine** (au lieu de 20h00).
- Catégorie 5 : inchangé à **CHF 18.20** , mais sont concernés par cette catégorie les employés d'entretien dont le temps de travail **n'excède pas 18h / semaine** (au lieu de 20h00).

-

La baisse du nombre d'heures de travail hebdomadaire impliquant le changement de catégorie 5 à 4 est également un facteur de hausse de coût salarial.

▪ Augmentation du 13^{ème} salaire progressif :

- Catégorie 5 : de 50 % à 75%
- Catégories 4 et 4+ - 1^{ère} année de service : de 25 à 50%
- Catégories 4 et 4+ - 2^{ème} année de service : de 50% à 75%
- Catégories 4 et 4+ - 3^{ème} année de service : de 75% à 100%

L'augmentation moyenne liée au 13^{ème} salaire représente environ 2.5 %

▪ Revalorisation des salaires des employés formés – formation professionnelle :

L'introduction depuis 2011 de la formation professionnelle à l'école genevoise de propreté (E.G.P) permet à celles et ceux qui ont obtenu le diplôme, de bénéficier d'une revalorisation de leurs conditions salariales et d'obtenir également une reconnaissance de leurs qualifications dans notre secteur d'activité.

Les entreprises soumises à la CCT devront continuer à verser le 0.25% de leur masse salariale des employés dans le cadre du fonctionnement de la commission paritaire et des actions entreprises pour la formation professionnelle de la branche.

Nous vous rappelons enfin qu'une augmentation des prix et des tarifs en 2012 permettra aux entreprises de sauvegarder le niveau de prestation offert à leur clientèle et d'assurer la pérennité financière des entreprises de la branche et, par voie de conséquence, des emplois.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos meilleures salutations.

Le Président



Gilles LACRAZ

La Secrétaire



Nathalie BLOCH